

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Blaise-sur-Richelieu tenue mardi le 6 décembre 2022, à 19 h 30, au lieu ordinaire des assemblées.

Sont présents:

Mesdames les conseillères : **Jade Choinière-Pinard  
Laurence Hamel**

Messieurs les conseillers : **Éric Lachance  
Alexandre Desrochers  
Bruno Paquette  
Alain Gaucher  
Bruno Paquette**

formant le Conseil au complet sous la présidence du maire Sylvain Raymond.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Aurée Pelchat, est également présente.

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**209-12-22**

Il est proposé par madame Laurence Hamel, appuyée par monsieur Bruno Paquette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point Divers ouvert.

**Adoptée**

**2. Approbation du procès-verbal du mois de novembre 2022**

**210-12-22**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal du mois de novembre 2022 et l'avoir trouvé conforme, il est proposé par madame Laurence Hamel, appuyée par madame Jade Choinière-Pinard et résolu unanimement que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

**Adoptée**

**3. Déclaration d'intérêts**

**4. Correspondance**

**A) Demande de contribution financière au programme ALUS**

**211-12-22**

Considérant que la municipalité donne déjà par le biais de sa cote part à la MRC qui contribue à hauteur de 5000\$ par année pour 3 ans, il est proposé par monsieur Bruno Paquette, appuyé par monsieur Alexandre Desrochers

et résolu unanimement de faire un don de 1000\$ via comité environnement au programme ALUS.

**B) Proposition de partenariat avec Aliment-Terre**

**212-12-22**

- CONSIDÉRANT QUE** le gaspillage alimentaire est un enjeu important;
- CONSIDÉRANT QUE** les aliments coûtent de plus en plus chers;
- CONSIDÉRANT QU’** il est important de consommer des produits locaux;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet Aliment-Terre permet de réduire le gaspillage alimentaire tout en permettant l’achat de produits locaux à faible coût;
- CONSIDÉRANT QU’** un partenariat avec Aliment-Terre permettrait d’offrir un service supplémentaire à la population avec un investissement minimal de la part de la Municipalité;

Il est proposé par madame Jade Choinière-Pinard, appuyée par madame Laurence Hamel et résolu unanimement que la Municipalité prend entente avec Aliment-Terre pour la distribution de ses produits au bureau municipal.

**Adoptée**

**C) Demande d’appui des élèves de 6<sup>ème</sup> Année pour l’installation d’une patinoire de deck hockey sur le terrain de l’École de Saint-Blaise**

**213-12-22**

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Bruno Paquette et résolu unanimement d’appuyer le projet des élèves de sixième année de l’école de Saint-Blaise pour l’installation d’une patinoire de deck hockey en faisant don des canettes utilisées au bureau municipal et en publicisant les levées de fonds organisées pour ce projet.

**Adoptée**

**D) Renouvellement de l’adhésion à la Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville**

**214-12-22**

Il est proposé par monsieur Alexandre Desrochers, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement de renouveler l’adhésion à la Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville pour la cotisation annuelle de cent dollars (100\$).

**Adoptée**

**E) Demande de subvention pour le programme projet Carbone Scol'ère**

**215-12-22**

Il est proposé par monsieur Bruno Paquette, appuyé par monsieur Alain Gaucher, et résolu à l'unanimité de subventionner le programme projet Carbone Scol'ère à l'école de Saint-Blaise pour un montant de mille deux cent cinquante dollars (1250\$) pris à même le budget comité environnement.

**Adoptée**

**F) Demande de subvention pour le Festival de la Saint-Valentin de la municipalité de Saint-Valentin**

**216-12-22**

Il est proposé par madame Jade Choinière-Pinard, appuyée par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement d'octroyer une subvention de 500\$ au Festival de la Saint-Valentin.

**Adoptée**

**G) Demande de subvention Garde Côtère Auxiliaire Canadienne**

**217-12-22**

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Jade Choinière-Pinard, et résolu unanimement d'octroyer une subvention de trois cents dollars (300\$) à la Garde Côtère Auxiliaire Canadienne, qui devra être dépensée à la station le Blaisois.

**Adoptée**

**H) Demande de subvention Maison Hina**

**218-12-22**

Il est proposé par monsieur Alain Gaucher, appuyé par monsieur Bruno Paquette, et résolu unanimement d'octroyer une subvention de trois cents dollars (300\$) à la Maison Hina.

**Adoptée**

**I) Renouvellement FQM**

**219-12-22**

Il est proposé par madame Laurence Hamel, appuyée par monsieur Éric Lachance, et résolu unanimement de renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour un montant de trois mille deux-cent-cinquante-huit et trente-sept dollars, (3 258.37\$), incluant les taxes

**Adoptée**

## **5. Approbation des dépenses du mois de novembre 2022**

### **220-12-22**

Il est proposé par monsieur Alexandre Desrochers, appuyé par madame Jade Choinière-Pinard et résolu unanimement par les conseillers présents que les comptes, factures et salaires soient approuvés et payés, pour un montant total de **615 278.79\$** tel qu'il appert à l'annexe A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**Adoptée**

Je, soussignée, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter les dépenses approuvées et payées, telles que décrites précédemment.

---

Audrée Pelchat  
Greffière-trésorière

## **6. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie / Modification du plan de mise en œuvre**

### **221-12-22**

#### **CONSIDÉRANT QUE**

le plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu relativement au projet de schéma de couverture de risque en sécurité de la MRC du Haut-Richelieu a été adopté par le conseil de la municipalité le 19 septembre 2017 (résolution 134-09-17);

#### **CONSIDÉRANT QUE**

le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu a été attestée par le ministre le 9 janvier 2018 et qu'il est entré en vigueur le 23 février 2019;

#### **CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu a mis fin à son entente avec la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et a signé une entente de délégation complète de compétences en matière de sécurité incendie avec la municipalité de Napierville et que cette délégation est effective depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020;

#### **CONSIDÉRANT QUE,**

les dispositions prévues à l'article 28 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipulent qu'une fois en vigueur, le schéma peut être modifié en fonction d'une modification du territoire et que cette modification doit être transmise au ministre;

#### **CONSIDÉRANT QUE**

les actions au plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Blaise sur-Richelieu ont été ajustées en fonction de cette nouvelle délégation de compétence et que

celle de la municipalité de Napierville ont ajoutées au plan de mise en œuvre;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Desrochers appuyé par monsieur Bruno Paquette et résolu unanimement

**Que** le conseil de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu adopte les modifications apportées au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu afin d’informer le ministre de la nouvelle couverture du territoire en sécurité incendie pour la municipalité de Saint-Blaise sur-Richelieu par Napierville;

**De transmettre la présente à la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.**

**Adoptée**

**7. Adoption du calendrier des Assemblées de Conseil pour l’année 2023**

222-12-22

**CONSIDÉRANT QUE** l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par madame Laurence Hamel, appuyée par monsieur Alain Gaucher et résolu unanimement que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l’année 2023. Ces séances se tiendront les mardis et débiteront à 19h30 :

- |              |                |
|--------------|----------------|
| • 17 janvier | • 18 juillet   |
| • 14 février | • 15 août      |
| • 14 mars    | • 19 septembre |
| • 11 avril   | • 10 octobre   |
| • 9 mai      | • 14 novembre  |
| • 13 juin    | • 12 décembre  |

**QU’UN** avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Adoptée**

**8. Nomination de monsieur François Leduc comme personne désignée à l’application de la réglementation sur l’écoulement des eaux sous la juridiction de la MRC du Haut-Richelieu**

223-12-22

**CONSIDÉRANT** la période de télétravail de monsieur Richard Lecomte;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de son travail en tant que coordonnateur des travaux publics, monsieur Leduc doit parfois gérer des

situations relevant de la réglementation de l'écoulement des eaux de la MRC du Haut-Richelieu;

Il est proposé par monsieur Alain Gaucher, appuyé par monsieur Alexandre Desrochers et résolu unanimement par les conseillers que monsieur François Leduc soit nommé en tant que *Personne désignée afin de faire respecter la réglementation sur l'écoulement des eaux sous la juridiction de la M.R.C. du Haut-Richelieu*, rétroactivement au 15 novembre 2022.

**Adoptée**

## **9. Dérogation à l'article 5 du règlement 440-14**

### **224-12-22**

Il est proposé par monsieur Bruno Paquette, appuyé par madame Laurence Hamel et résolu unanimement par les conseillers d'appliquer une dérogation à l'article 5 du règlement 440-14 et de n'octroyer qu'une augmentation de 3% aux élus au lieu de l'IPC de décembre 2022.

**Adoptée**

## **10. Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du Conseil.**

### **225-12-22**

La greffière-trésorière dépose en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du Conseil. Aucune inscription n'a été enregistrée en 2022.

**Adoptée**

## **11. Avis de motion concernant le règlement no. 534-22 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2023**

### **226-12-22**

Madame Laurence Hamel donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le règlement no. 534-22 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 sera présenté pour adoption. Madame Laurence Hamel présente le règlement.

**Adoptée**

## **12. Embauche de contractuels pour le déneigement**

### **227-12-22**

Il est proposé par monsieur Bruno Paquette appuyé par madame Jade Choinière-Pinard d'embaucher monsieur Toni Bieri comme contractuel pour aider au déneigement, au besoin, sur appel. Les tarifs approuvés sont de 25\$/heure pour les heures travaillées et de 65\$/heure pour la location de l'équipement.

**Adoptée**

### **13. Adoption des conditions de travail des employés pour l'année 2023**

#### **228-11-22**

Il est proposé par monsieur Alain Gaucher, appuyé par madame Laurence Hamel et résolu unanimement par les conseillers que les salaires des employés municipaux ayant plus d'un an d'expérience à l'emploi de la municipalité soient haussés de 6% pour l'année 2023.

**À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la hausse est accordée aux employés suivants :**

Julie Gagnon, Céline Lortie-Dionne, Richard Lecompte, François Leduc, Charles-Émile Éthier et Sylvie Kilsdonk.

**Adoptée**

### **14. Nomination du maire suppléant**

#### **229-11-22**

Il est proposé par madame Jade Choinière-Pinard, appuyé par monsieur Bruno Paquette et résolu unanimement par les conseillers que monsieur Alexandre Desrochers soit nommé à titre de maire suppléant à partir du 7 décembre 2022 et ce, pour une période d'un an, jusqu'à l'assemblée de décembre 2023. Durant cette période, monsieur Alexandre Desrochers est habilité à remplacer le maire en cas d'absence afin de siéger à la M.R.C. du Haut-Richelieu. Il est également résolu que monsieur Alexandre Desrochers soit autorisé à signer les chèques de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu pour la même période que celle mentionnée précédemment en plus des signataires déjà autorisés, soit monsieur le maire Sylvain Raymond, madame la greffière-trésorière et directrice générale Audrée Pelchat, et madame la greffière-trésorière adjointe et directrice générale adjointe Julie Gagnon.

**Adoptée**

### **15. Fin de la période de probation de la directrice générale et signature du contrat de travail**

#### **230-12-22**

<b>CONSIDÉRANT</b>	la promotion de madame Audrée Pelchat à titre de directrice générale et greffière-trésorière le 22 juin 2022;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	cette promotion comprenait une période de probation de 6 mois qui arrive à échéance le 22 décembre 2022;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	cette période de probation a été très satisfaisante;
<b>CONSIDÉRANT QUE</b>	la signature d'un contrat de travail est nécessaire;

Il est proposé par madame Jade Choinière-Pinard, appuyé par monsieur Alain Gaucher et résolu unanimement de confirmer madame Audrey Pelchat dans sa fonction de directrice générale et greffière trésorière à partir du 22 décembre 2022, et d'autoriser le maire, monsieur Sylvain Raymond à signer le contrat de travail liant madame Pelchat et la Municipalité.

**Adoptée**

**16. Approbation de paiement à TETRA TECH QI inc.**

**231-12-22**

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Bruno Paquette et résolu à l'unanimité de procéder au paiement de la facture de Tetra tech QI inc, pour un montant de dix mille sept cent soixante-dix-huit dollars et quatre-vingt-dix (10 778.90\$), incluant les taxes.

**Adoptée**

**17. Approbation des prévisions budgétaires 2023 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées**

**232-12-22**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

**CONSIDÉRANT** les prévisions budgétaires 2023 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces prévisions fixent à 16 140\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par madame Laurence Hamel appuyée par monsieur Éric Lachance et résolut unanimement :

**Que** la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2023;

**Que** soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 16 140 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, et d'en autoriser le paiement.

**Adoptée**

## **18. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes**

**233-12-22**

Il est proposé par monsieur Bruno Paquette, appuyé par madame Laurence Hamel et résolu à l'unanimité que les bureaux municipaux soient fermés du 22 décembre 2022 au 4 janvier 2023 inclusivement.

**Adoptée**

## **19. Autorisation de paiement À MSA infrastructures pour le paiement des travaux dans la Montée Breault**

**234-12-22**

Il est proposé par monsieur Alexandre Desrochers, appuyé par monsieur Bruno Paquette et approuvé à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de MSA infrastructure pour les travaux de pavage dans la Montée Breault pour un montant total de quatre cent vingt-trois mille, sept cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-deux (423 799.82\$), incluant les taxes.

**Adoptée**

## **20. Autorisation de demande de prêt temporaire**

**235-12-22**

Il est proposé par monsieur Alexandre Desrochers, appuyé par madame Jade Choinière-Pinard et résolu unanimement d'autoriser la demande d'un prêt temporaire avec Desjardins entreprise Montérégie Ouest, d'une somme de huit-cent-trente-huit mille neuf-cent-vingt-sept dollars (838 927\$) pour couvrir les montants à recevoir de la subvention sur la taxe d'assise (TECQ), qui sera remboursé dès la réception de la subvention ET d'autoriser madame Audrey Pelchat, greffière-trésorière et monsieur Sylvain Raymond, maire, à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

**Adoptée**

## **21. Ajout d'un écogeste et ajustement d'un écogeste**

**236-12-22**

Il est proposé par monsieur Alain Gaucher, appuyé par monsieur Bruno Paquette et résolu unanimement d'ajouter un écogeste subventionnable, soit le test de radon pour un montant de 45\$, avec l'obligation de rapporter les résultats du test; et d'augmenter l'aide accordée pour l'achat d'une souffleuse électrique pour un montant 200\$ aux 5 ans.

**Adoptée**

## **22. Nouvelles**

Activités à venir :

- Dépouillement de l'arbre de Noël le 10 décembre de 16h00 à 18h00
- L'heure de conte de Noël en pyjama, jeudi le 22 décembre à 18h30

Suite au salon de Noël un montant de 3 367.76\$ a été remis au Comité d'entraide.

Le Comité d'entraide évalue un montant approximatif de 10 000\$. La collecte de la Guignolée s'est bien déroulée. On remercie spécialement les familles Gagnon, Gaucher et Paquette-Champagne dont les enfants ont donné un important coup de main.

Le branchement de la fibre optique progresse rondement, le déploiement total reste à confirmer.

### **23. Divers**

Monsieur Alexandre Desrochers dépose un avis légal concernant la cumulation de la profession de courtier immobilier et de conseiller municipal.

### **24. Période de questions**

Aucune question n'est posée

### **25. Levée de la séance**

#### **237-12-22**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Alexandre Desrochers et résolu unanimement que la séance soit levée.

**Adoptée**

**Il est 20h29**

\_\_\_\_\_  
AUDRÉE PELCHAT  
Greffière-trésorière et  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
SYLVAIN RAYMOND  
Maire

Je, Sylvain Raymond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.